

INTERVIEW. **ROLAND RODRIGUEZ** Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Grasse

“C’est un avertissement sans frais que nous lançons à Mme le garde des Sceaux”

Mobilisation dans l'urgence ce 15 février aux marches du Palais pour la justice grasseoise. Pour défendre un TGI que l'on dit menacé par les “Chantiers” de Nicole Belloubet. Réaction sur le vif.

Le pitch ? L'équilibre et l'équité judiciaires seraient menacés par un projet de loi porté par la garde des Sceaux sous l'appellation “Chantiers de la Justice”. Parmi les travaux à prévoir, une réorganisation de la carte judiciaire qui imposerait un TGI “pilote” par département, sans pour autant toucher à la justice de proximité, “ni dans ses bâtiments, ni dans ses compétences”, dicit la garde des Sceaux. Le Barreau de Grasse s'insurge avant même que Nicole Belloubet ne confirme, via son Bâtonnier vent debout.

Concrètement, quel est le risque pour le justiciable ?

Dans un premier temps, il ne verra sans doute aucune différence. Et c'est le côté très astucieux de cette réforme qui nous effraie. Contrairement à Rachida Dati, qui a taillé à la serpe dans les juridictions, là on dit qu'on ne supprime rien, qu'on ne touche pas aux murs. Mais on vide... Puisqu'on hiérarchise, et que tout l'intérêt de hiérarchiser, c'est qu'à terme, il n'y ait plus de président du TGI de Grasse, mais un vice-président détaché de Nice, plus de procureur de la République mais un procureur-adjoint...

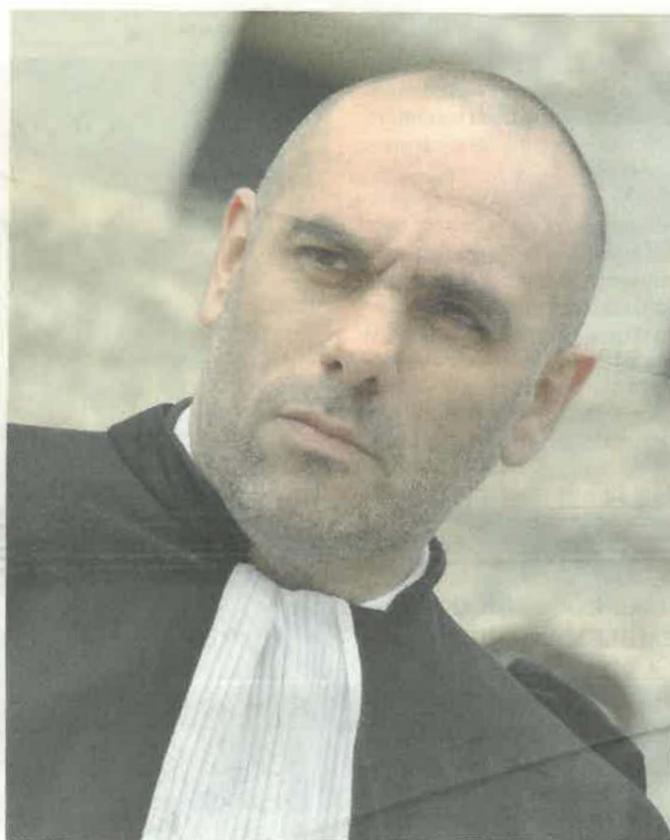
Que resterait-il au TGI de Grasse ?

Une mutualisation des moyens entre Nice et Grasse, c'est un certain nombre de contentieux qui partiront pour Nice. Grasse garderait peut-être des conten-

tieux dits (avec un peu de condescendance) “de proximité”. Mais qu'est-ce qui est “de proximité” et qu'est-ce qui est “spécialisé”, je pense au droit de la famille par exemple. On peut bien sûr se dire que Nice, ça n'est pas si loin, mais le problème, c'est de savoir où va s'arrêter ce mouvement de centralisation. Quand, dans les rapports de ces “Chantiers de la Justice”, on peut lire que la communication électronique est une nouvelle forme de proximité, ça veut dire que la déshumanisation est en marche, qu'on éloigne les lieux de justice du justiciable. C'est une vision comptable et bureaucratique du fonctionnement judiciaire qui pour nous est choquante. Et ne nous y trompons pas : si un mouvement de centralisation des juridictions se met en place, il n'y a pas que le maillage judiciaire qui sera affecté, mais aussi celui de l'ensemble des professionnels de la justice, qui migreront près des nouveaux centres juridictionnels. A terme, c'est la création de véritables déserts judiciaires qui se profile, au détriment des plus démunis.

On pouvait s'y attendre...

Bien sûr, on l'a senti venir. Il y a un mouvement global au sein de la classe politique qui considère que la justice, tout au moins civile, n'est pas une priorité. Alors qu'elle constitue l'un des piliers de la stabilité sociale. Et de la cohésion. Mais politiquement, ça n'est pas vraiment vendeur. On est prêts à mettre 2 ou 3 milliards par an



sur un service national militaire, mais on augmente le budget de la justice de 5%, c'est-à-dire 600M€. Et si c'est uniquement pour gérer la pénitentiaire...

Quid de la concertation promise et du calendrier ?

On voit bien que la méthode employée a pour objectif de faire passer à marche forcée une

réforme sans réelle concertation avec l'ensemble des acteurs de la justice. L'avant-projet de loi est annoncé pour cette fin de semaine, pour une présentation en Conseil des ministres à la mi-mars. Ce qui démontre bien que la période de concertation n'est qu'un leurre et qu'en dehors de quelques arbitrages à la marge, l'essentiel des textes est déjà prêt

À NICE ?

Côté Barreau niçois, la mobilisation s'est montrée bien plus faible, et plutôt suivie par les magistrats, mais le Bâtonnier Cesari s'en explique : “le Conseil National des Barreaux se réunit en AGE ces 16 et 17 février, pour justement examiner le projet de loi que la garde des Sceaux lui aura remis, et faire ses propositions dans le cadre de la concertation annoncée jusqu'à la mi-mars. Dans ces conditions, si nous sommes bien évidemment d'accord avec nos confrères grassois quant au manque récurrent de moyens alloués à la justice, il nous a paru un peu prématuré de manifester ce jeudi 15 février sans encore connaître le contenu du projet soumis à la concertation.” Martine Videau-Gilli, vice-bâtonnier, précise : “nous sommes encore dans le flou, et là est toute la difficulté. Soyons constructifs, ne nous dispersons pas, et s'il faut réagir, alors nous réagirons.”

à être soumis au processus législatif. Alors aujourd'hui, en manifestant, les avocats du Barreau de Grasse attendent que Mme la ministre mette cartes sur table. Nous devons au plus tôt connaître ses intentions, et nous exigeons que le calendrier soit revu pour avoir des délais raisonnables, afin de discuter des propositions qui seraient faites.



Les élus locaux en avocats de la défense

Le maire de Grasse a souhaité s'impliquer personnellement aux côtés des professionnels de la Justice pour cette manifestation organisée dans l'urgence ce 15 février.

● Jérôme Viaud, qui représentait écharpe à l'appui l'ensemble des élus du pôle métropolitain, se veut lui-aussi très ferme : “si cela gronde, M. le Bâtonnier, du côté des avocats, nous souhaitons, nous, élus, adresser un message fort et puissant à Mme la garde

des Sceaux. La première chose, c'est l'histoire, car jamais dans l'histoire de cet arrondissement une telle approche n'avait été imaginée ou mise en œuvre. Et je me battrais de toutes mes forces pour que ce message soit entendu. Là où aujourd'hui, on prône une simplification, une justice plus rapide pour le justiciable, nous voyons bien que ce TGI, que ses magistrats et que les avocats du barreau de Grasse font ensemble un travail exceptionnel, sur un bassin de vie

de plus de 500.000 habitants.” Et de fait, la juridiction de Grasse se classe en 19^e position sur les 160 TGI de France, pour un Barreau pointé en 15^e place avec ses 640 avocats. “Une réalité démographique, une réalité économique, une réalité géographique qui aujourd'hui n'est plus respectée. Cette réforme a été menée dans une précipitation sans précédent, sans aucune concertation, de manière unilatérale, et nul doute qu'un certain nombre de choses ont déjà

été actées au plus haut niveau sans même tenir compte des justiciables.” Et Jérôme Viaud de prédire un avenir catastrophique si une telle réforme était mise en œuvre en l'état : “imaginez les délais perdus, le temps gaspillé, dans une justice qui doit être rendue au quotidien. Oui, notre TGI, notre arrondissement ont une légitimité réelle et avérée.” Un soutien très apprécié, et qui se veut indéfectible à l'heure où se profile le pôle métropolitain du grand Ouest. IA